



COMMUNE DE BERRIEN

Département du Finistère – Arrondissement de Châteaulin

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 22 août 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, Mme Brigitte COURBEZ, M. Marcel COSQUER, Mme Bernadette LALLOUET, M. Alain LE BIHAN, Mme Barbara PERRON, M. Paul QUEMENER, Mme Nathalie LAVILLETTE-LAGADEC, Mme Marion DAVID.

Absents excusés : M. Patrick ROUSVOAL, Mme Jeanne REID, Mme Johanne RITZ, Mme Patricia LE BARS.

Procuration : Mme Jean REID donne procuration à M. Hubert LE LANN
Mme Patricia LE BARS donne procuration à M. Paul QUEMENER
Mr Patrick ROUSVOAL donne procuration à Mme Brigitte COURBEZ
Mme Johanne RITZ donne procuration à Mme Barbara PERRON

Absent non représenté. M. Tristan Cloarec

Secrétaire de séance : Mme Marion DAVID

Ordre du jour

Conseils précédents

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2025

Décisions financières

- Délibération demandes de subventions des associations
- Acceptation de la subvention pour le financement de la Chapelle
- Demande de subvention « skouaz ouzh skouaz » auprès de la région pour les travaux de la Chapelle
- Délibération tarif location tables + bancs et chaises
- Délibération parts dans la SCIC KOAD COB
- Délibération adhésion au syndicat mixte mobilité
- Délibération approbation des rapports de la CLECT
- Délibération mise en œuvre zonage FRR
- Information convention eau assainissement MAC

Domaine, patrimoine et compétences

- Délibération vente de terrain au Crann (demande M. & Mme Etchells)
- Délibération vente de terrains à Kernevez (demande M. Tossier)



COMMUNE DE BERRIEN

Département du Finistère – Arrondissement de Châteaulin

Questions diverses

- RGPD contrat CDG 29
- Devis société IDEMIOS

Procès-verbal :

M. le Maire ouvre la séance en faisant l'appel. L'ordre du jour est présenté, les procurations sont portées à la connaissance de l'assemblée, Mme Marion DAVID est nommée secrétaire de séance.

Validation du précédent PV du 12 Juin 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 juin est validé à l'unanimité.

Délibération n°44 - 2025 : Subventions aux associations

SUBVENTIONS 2025

Associations	Subvention proposée 2025
ADMR Carhaix	1347.00 €
GAB 29	50.00 €
Tang Are	400.00 €
TOTAL	1797.00 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces subventions.

Délibération n°45 - 2025 : Acceptation subvention conseil régionale

Dans le cadre de la mise en sécurité de la chapelle Sainte Barbe, le conseil général de Bretagne attribue une subvention de 21 405.71€ pour le financement des travaux prévus à dater du 20/03/2023. Cette subvention se rapporte à une dépense subventionnable de 162 041.69€ HT, soit un taux de subvention de 13.21%.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'acceptation de la subvention.



COMMUNE DE BERRIEN

Département du Finistère – Arrondissement de Châteaulin

Délibération n°46 - 2025 : Demande de subvention dans le cadre du dispositif « Skouaz ouzh Skoaz »

Dans le cadre de la mise en sécurité de la chapelle Sainte Barbe, compte tenu de l'aspect patrimonial que représente l'édifice, la commune peut obtenir une subvention « Prime SOS »

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention pour un montant de 15 000.00€.

Délibération n°47 - 2025 : Tarif de location de matériel

La location des tables et des bancs ainsi que les chaises ne faisait pas l'objet d'une délibération.

Le tarif de location de matériel reste inchangé depuis 2016 et sera reconduit.

Le Maire propose d'appliquer le tarif de 5.00€ pour la location d'une table et, soit deux bancs ou six chaises.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le prix de 5.00€ pour la location aux particuliers pour une table et deux bancs ou 6 chaises.

Une gratuité est accordée aux associations communales.

Délibération n°48- 2025 : Prise de parts dans la SCIC Koad Cob

La SCIC Koad Cob a été créée pour assurer une production et une vente de chaleur alimentée par l'énergie bois sur les 5 EPCI du Centre Ouest Bretagne.

Il est proposé au conseil municipal d'être acteur dans la structure et de prendre 20 parts à 50.00€ la part dans la SCIC.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'achat de 20 parts soit un montant de 1000.00€

Délibération n°49 - 2025 : Adhésion au syndicat mixte de mobilité

A l'initiative de la région Bretagne, il est envisagé la création du syndicat mixte mobilité.

La communauté de commune de Monts D'Arrée communauté a décidé d'adhérer au syndicat, pour ce faire il est demandé aux communes d'adhérer également au syndicat.

Ce syndicat vise ainsi à regrouper l'intégralité des établissements publics de coopération intercommunale pour amplifier la politique partenariale impulsée en matière d'organisation de la mobilité à l'échelle régionale.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au syndicat mixte mobilités Bretagne.



COMMUNE DE BERRIEN

Département du Finistère – Arrondissement de Châteaulin

Délibération n°50 - 2025 : Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'il y a transfert de compétence et donc de charges il y a modification des attributions de compensation afin de maintenir un équilibre budgétaire entre les communes membres et l'EPCI. La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

Pour mémoire la prise en charge de la contribution au fonctionnement du SDIS est dorénavant réalisée par l'EPCI.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le transfert de charge.

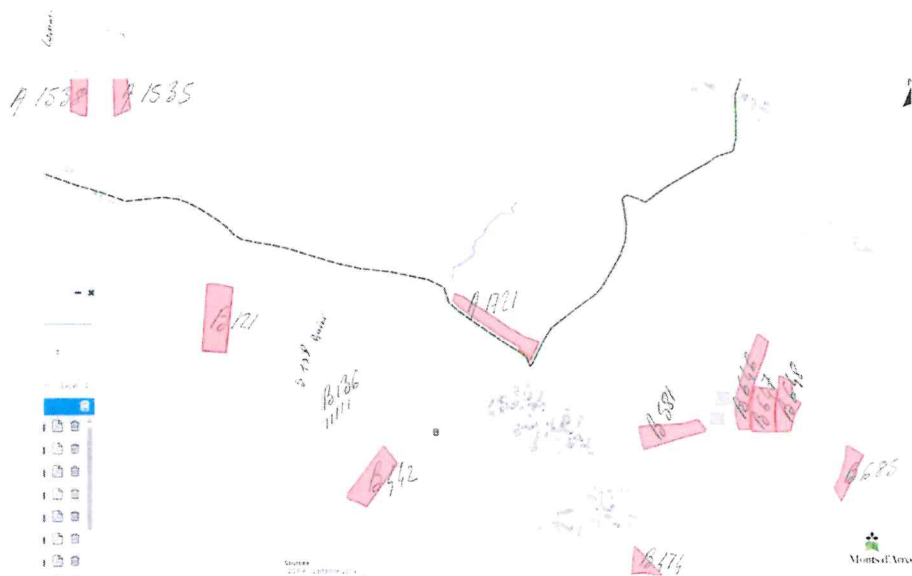
Délibération n°51 - 2025 : Vente de terrain communal

Pour permettre la mise aux normes de son assainissement individuel, les propriétaires souhaitent acquérir une portion du domaine communal au village du Crann.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la vente d'une portion du domaine communal au prix de 3.00€ le mètre carré, suivant le relevé cadastral d'un géomètre (aux frais de l'acquéreur)

Délibération n°52 - 2025 : Vente de terrains communaux au village de Kernevez

L'agriculteur qui exploite et qui loue des terres appartenant à la commune souhaite en faire l'acquisition. Il s'agit des parcelles numérotées : B685, B646, B581, B442, B121 A1535 et A1538.



Le conseil municipal à l'unanimité valide la vente des terrains à raison de 2200.00€ l'hectare pour les terres labourables et à 500.00€ l'hectare pour les landes.



COMMUNE DE BERRIEN

Département du Finistère – Arrondissement de Châteaulin

Les autres parcelles B648, B647 et B474, appartenant au CCAS, feront l'objet d'une vente lors d'une réunion du CCAS

Délibération n°53 - 2025 : Adhésion à la prestation « Protection des données » du CDG 29

En application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les collectivités territoriales ont l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD). Le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service et accompagne les collectivités sur ce sujet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive NIS 2 qui vise à renforcer le niveau de cybersécurité et les menaces qui pèsent sur les collectivités, le Centre de Gestion du Finistère propose une prestation « protection des données », incluant la protection des données personnelles au titre du RGPD et la cybersécurité au titre de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au contrat proposé par le CDG 29 pour un montant de 1056.00 € annuel.

Questions diverses

Devis IDEMIOS :

Une information a été faite au conseil municipal concernant l'intervention du cabinet IDEMIOS représenté par M. Cibiel. Le devis a été validé pour un montant de 8 400€ HT. La Mairie sera accompagnée sur les volets institutionnelle, les finances publiques et les ressources humaines.

Information convention eau assainissement MAC :

Le Maire s'est engagé à transmettre le projet de conventions à l'ensemble des élus, transmis par mail le 12/09.



COMMUNE DE BERRIEN

Département du Finistère – Arrondissement de Châteaulin

Délibération n°44 - 2025 : Subventions aux associations

Délibération n°45 - 2025 : Acceptation subvention conseil régionale

Délibération n°46 - 2025 : Demande de subvention dans le cadre du dispositif « Skouaz ouzh Skoaz »

Délibération n°47 - 2025 : Tarif de location de matériel

Délibération n°48- 2025 : Prise de parts dans la SCIC Koad Cob

Délibération n°49 - 2025 : Adhésion au syndicat mixte de mobilité

Délibération n°50 - 2025 : Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Délibération n°51 - 2025 : Vente de terrain communal

Délibération n°52 - 2025 : Vente de terrains communaux au village de Kernevez

M. le Maire
Hubert LE LANN

Le 17 Septembre 2025

